SAINT-LAURENT-DU-VAR
PORTE DE FRANCE

CONSERVATOIRE MUNICIPAL

DE MUSIQUE, D'ART DRAMATIQUE ET DE DANSE

177 AV. GENERAL LECLERC
TEL : 04 92 12 40 66

LiS

saintlaurentduvar.fr

EDITOS

Depuis sa création en 1991, notre conservatoire municipal est le véritable joyau culturel de notre commune. Aujourd'hui, il continue de briller par la qualité de ses enseignements et la diversité de ses activités.

Je tiens à saluer le travail exceptionnel de nos professeurs, véritables passionnés qui transmettent chaque jour leur savoir-faire et leur amour de l'art à nos élèves. Grâce à eux, notre conservatoire est non seulement un lieu d'apprentissage, mais aussi un espace de rencontre et d'échange, où naissent de nombreuses vocations.
Des cours de musique classique aux musiques actuelles, en passant par le théâtre, cette année encore notre conservatoire propose une offre pédagogique riche et variée, qui saura répondre aux aspirations de chacun, qu'il soit musicien en herbe ou artiste confirmé.

Activement associé à notre grand projet de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle), notre conservatoire se veut un lieu d'épanouissement et de transmission pour notre jeunesse. Et avec mon équipe municipale, nous sommes déterminés à rendre la culture accessible à tous et à encourager la créativité sous toutes ses formes. Aussi, je vous invite à parcourir ce programme, à vous inscrire aux activités qui vous passionnent et à participer aux événements organisés par le conservatoire.

Ensemble, faisons de Saint-Laurent-du-Var un véritable pôle culturel et artistique, où la culture et le talent rayonnent. Ensemble, cultivons nos passions et célébrons la beauté de l'art !

JOSEPH SEGURA
Maire de Saint-Laurent-du-Var
Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Le Conservatoire de Saint-Laurent-du-Var est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est un espace de rencontre, de transmission et d'épanouissement artistique.
Musique, théâtre… chaque discipline y contribue à faire grandir la créativité, la confiance et le plaisir de partager.

Grâce à l'engagement de son équipe pédagogique et à la passion de ses élèves, notre conservatoire participe pleinement au dynamisme culturel de notre ville et à l'accès de tous à la culture.
La Ville de Saint-Laurent-du-Var est fière d'accompagner cet établissement d'excellence, ouvert à toutes les générations et à tous les talents.
Dans cette volonté de développement et d'ouverture, nous travaillons également à la création d'une section danse pour la rentrée 2026/2027, afin d'enrichir encore l'offre artistique proposée aux Laurentins.

Je vous souhaite une très belle année artistique, riche en découvertes, en émotions et en réussites.

BRIGITTE LIZEE-JUAN
Adjointe au Maire déléguée à la Culture

Chers élèves, familles, enseignants
et partenaires,

Le Conservatoire Municipal de Saint-Laurent-du-Var est un lieu de transmission, d'exigence et de sens. Chaque jour, il accueille des parcours singuliers, des sensibilités diverses et des aspirations artistiques qui participent pleinement à la richesse culturelle de notre territoire.

Le projet d'établissement que nous portons traduit cette ambition : offrir à chaque élève un espace d'apprentissage, de découverte et d'épanouissement où la pratique artistique devient également une école de l'écoute, du partage et de l'ouverture au monde. Car au-delà de la maîtrise technique, notre mission est aussi de former des citoyens sensibles, éclairés et créatifs.

Depuis de nombreuses années, le Conservatoire développe avec engagement deux spécialités qui constituent l'identité même de l'établissement : la Musique et le Théâtre. Ces disciplines ont façonné son histoire, son rayonnement et la qualité de son enseignement artistique.
Je tiens ici à saluer le travail remarquable des enseignants, de l'équipe administrative, qui font vivre quotidiennement ce projet avec passion, exigence et bienveillance. Leur engagement constant permet au Conservatoire d'être un véritable lieu d'éveil, de transmission et de création au service des élèves et des familles.

Cette dynamique ne pourrait également exister sans le soutien précieux de la Ville de Saint-Laurent-du-Var et de ses élus, dont l'attachement à la culture et à l'éducation artistique accompagne avec fidélité le développement de notre établissement.
Aujourd'hui, dans le prolongement des orientations définies par le Schéma National d'Orientation Pédagogique du ministère de la Culture, notre Conservatoire poursuit naturellement son évolution. Le SNOP encourage une approche plus transversale et complémentaire des enseignements artistiques, favorisant les passerelles entre les disciplines et l'ouverture à de nouvelles pratiques.

C'est dans cet esprit que notre établissement s'ouvre désormais à une troisième spécialité : la Danse. Cette évolution s'inscrit avec cohérence dans notre projet pédagogique et artistique. Elle vient enrichir le dialogue déjà vivant entre les disciplines présentes au sein du Conservatoire et renforcer cette complémentarité essentielle entre la musique, le théâtre et l'expression du corps en mouvement.

L'ouverture à cette nouvelle spécialité traduit notre volonté d'accompagner les pratiques artistiques dans toute leur diversité, tout en restant fidèles aux valeurs qui fondent l'identité de notre établissement : l'exigence, la sensibilité, le partage et l'ouverture culturelle.
Plus que jamais, nous souhaitons que le Conservatoire Municipal de Saint-Laurent-du-Var demeure un lieu d'éveil, d'inspiration et d'excellence accessible à tous, où chaque élève puisse grandir, s'exprimer et construire un parcours artistique riche de sens et d'humanité.

Je forme le vœu que cette belle aventure collective continue d'enrichir durablement la vie culturelle de Saint-Laurent-du-Var et d'accompagner les générations futures avec la passion qui nous anime chaque jour.

JEROME CHRETIEN
Directeur du Conservatoire

LE CONSERVATOIRE : UNE VERITABLE ECOLE

Créé en 1990, par le conseil municipal, le conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse de Saint-Laurent-du-Var (CMMAD) est ouvert à un large public et accueille les enfants scolarisés, dès l'âge de 6 ans.
Tout en restant axé sur les pratiques amateurs d'excellent niveau, le CMMAD assure une formation qui s'étend des apprentissages initiaux aux perfectionnements ouvrant des débouchés éventuels sur des professions artistiques, en collaboration, notamment, avec le conservatoire national à rayonnement régional de Nice.

Avec une vingtaine de disciplines individuelles ou collectives et près de 300 heures de cours hebdomadaires assurés par des enseignants, dont la plupart possèdent des certifications du ministère de la culture (Diplômes d'État ou Certificats d'Aptitude), le CMMAD de Saint-Laurent -du-Var s'est imposé, au fil des années, comme une véritable « école ».
Cette dernière remplit l'ensemble des missions traditionnelles d'enseignement artistique spécialisé territorial, sur le plan de la musique, du théâtre et de la danse.

Par ailleurs, les cursus d'études mis en œuvre par le CMMAD, sont largement inspirés par le nouveau schéma d'orientation pédagogique proposé par le ministère de la culture pour les enseignements de la musique, du théâtre et de la danse.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MUSIQUE

Les études sont organisées en trois grands cycles, plus une période d'« initiation », pour les enfants de 6 ans scolarisés au cours préparatoire de l'éducation nationale.
Chaque cycle est constitué de 2 à 5 années d'études, comprenant des cours individuels d'instrument ou vocaux, une discipline théorique collective dite « Formation Musicale » et des « pratiques collectives » (orchestres, ensembles divers instrumentaux ou vocaux...).
Ainsi, l'élève peut trouver son propre rythme d'apprentissage en fonction de ses capacités et de ses qualités personnelles.
À la fin de chaque cycle, l'examen de passage au cycle supérieur est obligatoire.

CYCLE INITIATION « MUSIQUE »

Les classes d'initiation consistent en un cours collectif d'initiation et de sensibilisation à la musique sous tous ses aspects avec une séance hebdomadaire d'une heure. Il peut faire appel à la voix, au geste et à divers instruments (violon, violoncelle, flûte traversière).

CYCLE 1

(3 à 5 ans d'études)
Il peut constituer le début d'études longues, mais aussi une fin en soi, le temps pour un élève d'une expérience brève, mais déterminante dans son approche de la pratique artistique.
Deux cours/semaine = instrument ou voix + FM (Formation Musicale) avec Chorale (2 à 3h de cours par semaine).

CYCLE 2

(3 à 5 ans d'études)
Il peut être lui aussi considéré comme une étape ou un aboutissement dans le cadre des études. Cette deuxième phase qui s'inscrit dans le prolongement du premier cycle et permet d'approfondir, de développer, d'affiner et de consolider les acquis, est validée par le Brevet de fin de 2ème cycle.
Deux à trois cours/semaine = instrument ou voix + pratique d'ensemble + FM avec Chorale (3 à 4h de cours par semaine).

CYCLE 3

(1 à 2 ans d'études)
Il est réservé à un enseignement spécialisé destiné à des amateurs de haut niveau. Il est validé soit par le Certificat d'Études Musicales pour la fin du cursus d'études.
Deux à trois cours/semaine = instrument ou voix + pratique d'ensemble + FM avec Chorale 3 à 4h de cours par semaine).

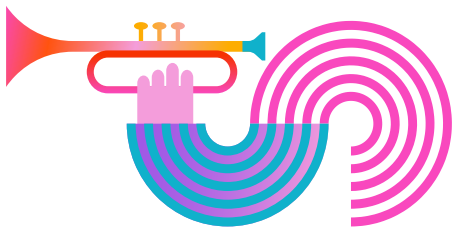

MUSIQUES ACTUELLES

Le studio de « La villA » est un espace municipal, rattaché au Conservatoire Municipal de Musique, d'Art Dramatique et de Danse. Il est ouvert aux enfants et jeunes de 11 à 20 ans.

Sa mission principale est de permettre l'accès des enfants, des jeunes et des adultes à un enseignement artistique spécialisé, ainsi qu'aux pratiques culturelles amateurs musicales liées aux Musiques Actuelles Amplifiées (MAA). Cet accès prend des formes variées et passe par tous les degrés de l'apprentissage allant de l'initiation à la maîtrise des techniques, connaissances et moyens d'expressions instrumentales, vocales.

Par ailleurs, le studio de « La villA » participe à l'activité culturelle de la commune, dont elle est un élément important par la production, la diffusion et la création d'ensembles artistiques divers.

Plus précisément, le studio de « La villA » est un lieu permettant :

- des cours de musiques actuelles amplifiées (MAA)
- des cours d'instruments
- des cours de musique assistée par ordinateur (MAO)
- l'enregistrement et la production d'œuvres réalisées par les élèves du conservatoire
- l'encadrement de groupes locaux de MAA inscrits en tant qu'élèves du conservatoire
- la programmation de groupes d'élèves dans l'espace extérieur attenant

PRET D'INSTRUMENTS

Des instruments de musique, vents et cordes frottées (flûte traversière, guitare classique, violon, violoncelle...) sont prêtés gracieusement aux élèves pour l'année scolaire, en fonction des disponibilités du CMMAD. Les instruments prêtés doivent IMPÉRATIVEMENT être assurés par l'emprunteur, qui doit fournir une attestation d'assurance.

THEATRE

Le département théâtre du CMMAD est reconnu car il est assez rare de trouver, au sein d'un établissement d'enseignement artistique, une possibilité d'apprentissage de haute qualité, sous la conduite d'enseignants professionnels reconnus par le ministère de la culture.

Le CMMAD propose un cursus d'études en trois grands cycles, à partir de 16 ans ainsi que deux autres niveaux : « éveil », à partir de 8 ans et « initiation », à partir de 11 ans.
Études en trois cycles d'une durée de deux ans maximum chacun (qui peuvent être précédés d'une classe d'initiation).

EVEIL ET INITIATION : à partir de 8 ans : 1h30 de cours par semaine
CYCLE 1 : à partir de 16 ans : 6h de cours par semaine
CYCLE 2 : 6 - 8h de cours par semaine
CYCLE 3 : à partir de 18 ans : 6 - 10h de cours par semaine

Les passages du 1er au 2ème cycle et du 2ème au 3ème cycle s'effectuent par le biais d'un examen portant sur une scène du répertoire.
L'examen de fin de troisième cycle permet d'obtenir un Certificat d'Études Théâtrales (CET).

DANSE

Au Conservatoire de Saint-Laurent-du-Var, la danse est une invitation à découvrir, ressentir et s'exprimer à travers le mouvement.

Dès l'âge de 4 ans, les enfants peuvent s'initier en douceur grâce aux ateliers d'éveil et d'initiation, pensés pour développer la créativité, la coordination et le plaisir de danser.
À partir de 8 ans, les élèves intègrent un parcours structuré autour de deux disciplines complémentaires : la danse classique, qui apporte rigueur, technique et élégance, et la danse contemporaine, qui favorise l'expressivité, la musicalité et la créativité.

Accessible à tous, cette offre s'adresse aussi bien à une pratique amateur qu'à ceux qui souhaitent s'engager dans une formation initiale de qualité. Organisé en cursus progressif, l'enseignement s'inscrit dans le cadre du Schéma National d'Orientation Pédagogique du ministère de la Culture, garantissant un apprentissage cohérent, exigeant et épanouissant.

LE CONSERVATOIRE OUVRE LES PORTES DE SON STUDIO D'ENREGISTREMENT

Le Conservatoire de Saint-Laurent-du-Var enrichit son offre artistique avec l'ouverture d'un studio d'enregistrement désormais accessible à tous.

Amateurs passionnés, groupes émergents, auteurs-compositeurs, musiciens confirmés ou professionnels de la région pourront désormais bénéficier d'un espace dédié à la création et à la réalisation de leurs maquettes musicales, dans des conditions techniques de qualité.
Cette nouvelle prestation, proposée sur réservation à l'heure, comprend un accompagnement personnalisé par un professionnel, afin de maintenir le bon fonctionnement du studio.

Plusieurs instruments sont mis à disposition sur place pour faciliter les sessions et offrir un cadre de travail complet, confortable et inspirant.

Une opportunité inédite pour donner vie à vos compositions, affiner vos projets artistiques et immortaliser votre univers musical.

Renseignements et inscriptions par téléphone auprès du secrétariat du Conservatoire.

TARIFS STUDIO D'ENREGISTREMENT POUR 1H (DEMANDE EXTERIEURES AUX ELEVES)

Solo : 4€
Groupe (à partir de 2 personnes) : 10€
Cabine et MAO sur rendez-vous : 5€

LES DISCIPLINES PAR DEPARTEMENT

LES VENTS : Clarinette - Flûte traversière - Trompette

LES CLAVIERS : Piano - Orgue liturgique

LE CHANT : Atelier vocal - Chorale d'enfants et d'adolescents

LES CORDES : Guitare classique - Harpe - Violon - Violoncelle

LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES (MAA) ET LE JAZZ
Guitare jazz - Guitare électrique - Guitare acoustique - Atelier jazz - Guitare basse - Batterie - Saxophone - Ateliers MAA - Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

FORMATION MUSICALE A PARTIR DU CE1

THEATRE : Éveil à partir du CE2 - Initiation à partir de la 6ème
Cursus à partir de 16 ans, hors cursus à partir de 30 ans

DANSE : Eveil et initiation à partir de 4 ans
Cours collectif (classique et contemporain) à partir de 8 ans.

TARIFS DES COURS DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

Délibération du 24 juin 2026

Les tarifs du conservatoire sont calculés selon le quotient familial des familles.

LE CLASSEMENT TARIFAIRE EST SEPARE EN DEUX CATEGORIES DE DISCIPLINES
PRATIQUES COLLECTIVES : théâtre, atelier musiques actuelles, formation musicale sans instrument, danse.
MUSIQUE INDIVIDUELLE EN CURSUS : *comprenant temps d'apprentissage en individuel et temps de pratique collective* : clarinette, flûte traversière, trombone, trompette, saxophone, piano, orgue liturgique, guitare classique, harpe, violon, violoncelle, guitare jazz, guitare électrique, batterie.

TARIFS DEGRESSIFS FAMILLE / PLUSIEURS DISCIPLINES

Lorsqu'une famille inscrit plusieurs enfants au Conservatoire Municipal de Musique et d'Art Dramatique, elle bénéficie d'un tarif dégressif :
Premier enfant : plein tarif 100%
Deuxième enfant : 70 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie,
Troisième enfant : 60 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie.

Lorsqu'un adulte et plusieurs enfants de la même famille sont inscrits au conservatoire municipal, la famille bénéficie d'un tarif dégressif de la façon suivante :
Adulte : tarif plein adulte 100%
Premier enfant : 70 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie,
Deuxième enfant : 60 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie.

Ce tarif dégressif s'applique aussi aux élèves qui pratiquent plusieurs disciplines de la façon suivante :
Deuxième discipline : 70 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie
Troisième discipline : 60 % du tarif plein de la discipline individuelle ou collective choisie

UNE REDUCTION DE 10 % POUR LES ELEVES S'INSCRIVANT POUR LA PREMIERE FOIS A L'ISSUE D'UN CYCLE D'ORCHESTRE A L'ECOLE SERA APPLIQUEE.

TARIFS ANNUELS – PAYABLE AU SEMESTRE

ENFANTS ET JEUNES LAURENTINS DE MOINS DE 26 ANS					
Quotient Familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1750€	1751 à 2500 €	+ de 2500 €
Pratiques collectives élève 1 - 100%	158 €	174 €	182 €	198 €	213 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	110 €	121 €	127 €	138 €	149 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	96 €	106 €	110 €	120 €	130 €
Musiques individuelles en cursus avec temps de pratique collective - 100%	246 €	271 €	283 €	308 €	332 €
Musiques individuelles élève 2 - 70%	172 €	189 €	198 €	215 €	232 €
Musiques individuelles élève 3 - 60%	148 €	163 €	170 €	185 €	200 €

ENFANTS ET JEUNES NON-LAURENTINS DE MOINS DE 26 ANS					
Quotient Familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1750€	1751 à 2500 €	+ de 2500 €
Pratiques collectives élève 1 - 100%	198 €	217 €	227 €	247 €	267 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	138 €	152 €	159 €	173 €	186 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	118 €	130 €	136 €	148 €	159 €
Musiques individuelles en cursus avec temps de pratique collective - 100%	308 €	338 €	354 €	384 €	415 €
Musiques individuelles élève 2 - 70%	215 €	237 €	247 €	269 €	290 €
Musiques individuelles élève 3 - 60%	184 €	202 €	212 €	230 €	248 €

ADULTES LAURENTINS DE PLUS DE 26 ANS					
Quotient Familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1750€	1751 à 2500 €	+ de 2500 €
Pratiques collectives élève 1 - 100%	188 €	207 €	216 €	235 €	254 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	132 €	145 €	152 €	165 €	178 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	112 €	123 €	129 €	140 €	151 €
Musiques individuelles en cursus avec temps de pratique collective - 100%	280 €	308 €	322 €	350 €	378 €
Musiques individuelles élève 2 - 70%	196 €	216 €	225€	245 €	265 €
Musiques individuelles élève 3 - 60%	168 €	185 €	193 €	210 €	227 €

ADULTES NON-LAURENTINS DE PLUS DE 26 ANS					
Quotient Familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1750€	1751 à 2500 €	+ de 2500 €
Pratiques collectives élève 1 - 100%	235 €	259 €	270 €	294 €	317 €
Pratiques collectives élève 2 - 70%	164 €	180 €	189 €	205 €	221 €
Pratiques collectives élève 3 - 60%	141 €	155 €	162 €	176 €	190 €
Musiques individuelles en cursus avec temps de pratique collective - 100%	350 €	385 €	403 €	438 €	473 €
Musiques individuelles élève 2 - 70%	245 €	270 €	282 €	306 €	331 €
Musiques individuelles élève 3 - 60%	210 €	231 €	242 €	263 €	284 €

TARIFS SPECIAUX - TOUS ELEVES					
Quotient Familial	0 à 500 €	501 à 1000 €	1001 à 1750€	1751 à 2500 €	+ de 2500 €
Chant Choral	58 €	64€	67 €	73 €	78 €
Master class théâtre	114 €	125 €	131 €	143 €	154 €

MODALITES D'INSCRIPTION

LES REINSCRIPTIONS

Ont lieu du 1er mai au 31 juillet de chaque année. Vous devez procéder à la réinscription en ligne muni de votre identifiant et de votre mot de passe.

Attention, la date limite de dépôt des dossiers est le 31 juillet. Les élèves qui ne seront pas réinscrits à cette date ne seront plus prioritaires et ne pourront plus bénéficier de l'ancienneté qui leur ait due.
L'inscription sera validée uniquement si le dossier comporte toutes les pièces demandées (photo d'identité, attestation d'assurance scolaire ou civile, attestation de quotient familial ou dernier avis d'imposition).

LES INSCRIPTIONS

Pour inscrire un nouvel élève au Conservatoire Municipal, vous devez procéder à la préinscription en ligne sur le site de la ville de Saint-Laurent-du-Var, dans mes démarches en ligne, à partir du 15 juin.

L'admission des élèves se fera en fonction des places disponibles dans la discipline choisie début septembre.
L'inscription de l'élève est effective lorsque le dossier est complet (photo d'identité, attestation d'assurance scolaire ou civile, attestation de quotient familial ou dernier avis d'imposition)
À l'issue de chaque rentrée scolaire, des listes d'attente sont établies pour l'admission dans certaines disciplines, dont les effectifs sont complets.

Il faudra compter des frais de dossier d'un montant de 25€ pour les inscriptions et les réinscriptions.
Les élèves de 7 à 16 ans sont prioritaires jusqu'au 30 septembre. Au-delà, aucune priorité n'est donnée : les demandes sont traitées en fonction de leur date d'arrivée

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Conservatoire municipal
de musique et d'art dramatique
177, avenue du Général Leclerc
06700 Saint-Laurent-du-Var

Tél : 04 92 12 40 66
Email : conservatoire@saintlaurentduvar.fr
Adresse postale : B.P. 125
06706 Saint-Laurent-du-Var Cedex

HEURES D'OUVERTURE POUR LES COURS

Pendant les périodes scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 20h30
Mercredi : 9h – 12h / 14h – 20h30
Samedi : 9h – 17h

Pendant les vacances scolaires
pour les stages et/ou les répétitions

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h – 12h / 14h – 17h30
Vendredi : 9h – 12h / 14h – 17h